

Partenaire du développement du Nord



Société de crédit commercial du Nunavut

deviendra le

fournisseur de solutions financières de choix

des entreprises du Nunavut.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
MANDAT	5
MISSION	6
VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	7
CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ	12
RAPPORT DE GESTION	14
ÉTATS FINANCIERS	
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS	34
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	36
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	38
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	39
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	40
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	41

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

L'Honorable Edna Elias

Commissaire

Gouvernement du Nunavut

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de crédit commercial du Nunavut pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Le tout respectueusement soumis,



L'Honorable Peter Taptuna
Ministre responsable de la
Société de crédit commercial du Nunavut

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), le rapport annuel 2011-2012.

Notre société a connu une autre année sous le signe du progrès,

et je suis heureux de signaler que le vérificateur général du Canada a émis une opinion favorable à l'égard de la SCCN pour l'exercice financier au 31 mars 2012. Le 1^{er} avril 2011, la SCCN a adopté les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) et, le 31 mars 2012, les états financiers ont été préparés à l'aide de ces principes comptables. Les données comparatives pour 2011 ont aussi été redressées afin de refléter ces modifications.

En février 2012, le ministre Taptuna a annoncé la nomination de M. Elijah Evaluarjuk (Igloolik) au conseil d'administration, pour un mandat de trois ans. Messieurs Tommy Owljoot (Cambridge Bay), Al Lahure (Baker Lake) et moi-même (Iqaluit) avons aussi vu nos mandats renouvelés pour trois ans.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier M. Wayne Solomon, (Cambridge Bay), membre sortant du conseil d'administration pour son importante contribution au travail du conseil.

Au cours de l'année, le conseil a approuvé la publication d'un manuel de gestion et de conduite ainsi que la publication d'un manuel de comptabilité. Il a aussi approuvé des révisions apportées aux manuels d'orientation du conseil et de gestion du crédit. Tous ces manuels ont reçu l'approbation ministérielle.

Avec l'aide du ministère des Ressources humaines du gouvernement du Nunavut, la SCCN a comblé les postes d'agent de conformité, d'agent des services aux entreprises et de gestionnaire de comptes avec des employés à temps plein. La Société a ainsi comblé cinq des six postes à pourvoir. Des plans de formation ont été rédigés pour toutes ces dotations. Il me fait plaisir de vous annoncer que 40 % des postes de la Société sont occupés par des Inuits.

Le 25 septembre 2011 s'est tenue une séance de planification stratégique dans le cadre de laquelle les membres du conseil ont fixé des cibles élevées en matière de réalisation des programmes, d'expansion des affaires, de mesures du rendement, de soutien à la clientèle d'affaires de la SCCN et d'examen annuel de nos manuels des politiques. Une séance de suivi se tiendra en 2012 afin d'établir les cibles annuelles de l'exercice financier 2012-2013 en matière de rendement. À partir de 2012, la SCCN publiera un bulletin périodique à l'intention de ses clients.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration a recommandé au ministre que la limite maximale d'emprunt soit portée de un à deux millions de dollars. Cette limite n'a pas été modifiée depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la SCCN en 1991.

Et, enfin, les affaires de nombreux clients de la SCCN se portent très bien, et ces derniers ont été en mesure de rembourser le solde de leur prêt au cours de l'année. La SCCN demeure en quête d'occasions d'élargir son portefeuille de prêts avec de nouveaux clients et en approfondissant les relations qu'elle entretient avec ses clients actuels.

Le conseil d'administration se réjouit à l'idée de travailler en collaboration avec la directrice générale et le personnel au cours de la nouvelle année, afin d'accroître notre présence dans les communautés et d'aider les entreprises du Nunavut à élargir leurs opérations et augmenter leur capacité financière.

Veillez agréer mes salutations sincères,


Gregory D. Cayen, FCA

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La SCCN a connu une excellente année 2011-12.

Elle s'est amorcée par la nouvelle d'une opinion de vérification favorable émise par le vérificateur général à propos des déclarations de l'exercice précédent. Cela marque un très important jalon pour la SCCN et constitue une indication des plus claires des progrès réalisés par la Société afin de tirer un trait sur son passé trouble. Les importants efforts déployés s'avéraient nécessaires afin de restaurer la crédibilité et la réputation de la SCCN au sein de la communauté d'affaires et dans l'esprit des Nunavummiut.

Au cours de l'année, la SCCN a aussi été en mesure d'améliorer sa capacité interne par la nomination, pour une durée indéterminée, d'employés à tous les postes principaux. La société possède désormais de solides assises et capacités pour vraiment aller de l'avant afin de favoriser et de créer de nouvelles occasions conformes à son mandat.

L'exercice 2011-12 aura aussi été ponctué de nouveaux défis comme la transition vers les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) mais, outre cette nouvelle exigence, la SCCN est tout de même arrivée à produire son rapport annuel plus ponctuellement que les années précédentes. Elle s'attend à respecter son échéance de présentation de rapports conformément à la loi pour l'exercice financier 2013-14 et continue d'apporter des améliorations afin d'appuyer cet objectif.

Le conseil d'administration s'est aussi réuni en septembre 2011 pour établir la nouvelle orientation stratégique de la Société et prévoit effectuer un suivi annuel afin de déterminer de nouvelles façons d'élargir la portée de la SCCN dans le milieu des affaires. Fidèle à cet objectif, cette année, la SCCN a participé à des salons professionnels dans les trois régions du territoire, ainsi qu'à la foire commerciale Aurores boréales, à Ottawa, qui réunissait des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des représentants du secteur privé qui partagent un intérêt envers le nord et son développement.

Bien que la SCCN soit en place depuis de nombreuses années, ses origines remontant à la création du Nunavut, l'année 2011-12 marque un nouveau départ pour cette organisation revitalisée. Elle n'a plus à consacrer uniquement ses ressources à rectifier des erreurs passées tout en s'efforçant de planifier l'avenir. Bon nombre des clients de la SCCN ayant remboursé leurs prêts à l'avance tout au long de l'année, notre capacité à nous concentrer stratégiquement sur le développement de nouvelles affaires et à élargir notre portefeuille arrive à point. Ensemble, le conseil d'administration, la direction et le personnel de la SCCN maintiennent leur engagement à créer de nouvelles occasions d'affaires pour les Nunavummiut et à renforcer la position de la SCCN comme un « partenaire du développement du Nord ».

Veillez agréer mes salutations sincères,

Sherri Rowe, CGA



MANDAT

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) a pour mandat d'agir à titre d'agent du gouvernement du Nunavut afin de stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut en soutenant les entreprises du territoire au moyen d'investissements ou en leur offrant du financement. La SCCN ne verse pas de subventions ou de prêts-subventions et ne peut effectuer de placements en titres de participation dans les entreprises.

À titre d'agent prêteur, la SCCN offre des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir du crédit afin d'assurer la croissance de leur entreprise. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises déjà établies qui souhaitent prendre de l'expansion ou améliorer leur situation dans leur marché. La SCCN accepte également les demandes de nouvelles entreprises.

La SCCN travaille de manière personnalisée avec chacun de ses clients, et examine avec attention chaque demande par un processus rigoureux de diligence raisonnable, visant à établir le bien-fondé de chaque demande de financement. La Société offre par la suite du financement aux projets qui présentent les meilleures chances de réussite.

MISSION

La mission de la SCCN consiste à stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut. La SCCN offre du financement aux entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir des prêts à des conditions raisonnables auprès d'autres institutions financières. À titre d'organisme de développement des entreprises, la SCCN est bien consciente que l'accès à du financement adéquat représente l'un des principaux défis auxquels les entreprises nordiques sont confrontées lorsqu'elles tentent de saisir les possibilités d'affaires qui s'offrent à elles.

À titre d'agent du gouvernement du Nunavut, la SCCN s'efforce de participer à la réalisation de la vision du *Tamapta : Bâtir notre avenir ensemble*.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. La SCCN a été créée le 1^{er} avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). La *Loi sur la société de crédit commercial du Nunavut* définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et ses *Règlements** guident les principaux aspects de son fonctionnement.

La SCCN rend des comptes au ministre responsable et travaille en étroite collaboration avec le ministère du Développement économique et des Transports (DET). Le ministre du DET est habituellement le ministre responsable de la SCCN.

La société territoriale est assujettie à la partie IX de *la Loi sur la gestion des finances publiques*.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Conseil d'administration

Les politiques et les directives générales de la Société sont établies par le Conseil d'administration (le « conseil ») de la SCCN. Le Commissaire en conseil exécutif nomme les membres du conseil sur recommandation du ministre responsable de la SCCN. Le ministre fonde ses recommandations sur l'avis de ses collègues du Conseil des ministres, des députés de l'Assemblée législative et du grand public.

Historiquement, les membres du conseil ont été choisis afin de refléter des expériences diversifiées et pour représenter les trois régions du Nunavut par la nomination de deux membres provenant des régions de Kitikmeot, de Kivalliq et de Qikiqtaaluk. Les membres du conseil ne peuvent détenir une facilité de crédit de la SCCN, et ne peuvent être employés par le DET.

* Le Règlement sur la Société de crédit commercial du Nunavut (R-008-2010) porte sur les honoraires et indemnités du conseil, sur l'amortissement, sur la durée des prêts et sur les taux d'intérêt.

Conseil d'administration de la SCCN au cours de l'exercice 2011-2012.

CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Poste	Membre	Collectivité	Fin du mandat
Greg Cayen, FCA	Président	Iqaluit	Le 31 mai 2015
Marg Epp	Administrateur	Cambridge Bay	Le 24 juin 2013
Donald Havioyak	Administrateur	Kugluktuk	Le 24 juin 2013
Elijah Evaluarjuk	Administrateur	Igloolik	Le 20 février 2015
Nancy Karetak-Lindell	Vice-présidente	Arviat	Le 24 juin 2013
Allan Lahure	Administrateur	Baker Lake	Le 29 août 2014
Tommy Owljoot	Administrateur	Cambridge Bay	Le 31 mai 2015

Remarque : La nomination du directeur, Wayne Soloman, a été révoquée le 21 février 2012.

Partenaire du développement du Nord



Les membres du conseil possèdent collectivement un vaste éventail de connaissances et de compétences complémentaires liées au développement des entreprises, aux pratiques de crédit et au milieu nordique canadien. Tous les membres du conseil résident maintenant au Nunavut et ont acquis une grande expérience dans au moins l'une des trois régions du territoire.

Quoique situé dans la capitale du Nunavut, le mandat de la SCCN s'applique à l'ensemble du territoire. Il est donc important que le conseil de la SCCN puisse compter sur une solide représentation du Nunavut, car la Société vise à exécuter son mandat au profit des Nunavummiut.

Le conseil peut créer des comités pour assurer la supervision et l'orientation de certains aspects clés des activités et du fonctionnement de la SCCN. En 2011-2012, trois comités étaient en fonction, soit le Comité des finances, le Comité des facilités de crédit et le Comité des politiques et de la planification. Le mandat, qui sert de guide des activités et du centre d'intérêt, de chaque comité a été approuvé par l'ensemble du conseil. Les membres des comités sont choisis parmi les membres du conseil, compte tenu de leur expérience et de leurs intérêts. Chaque membre du conseil est invité à participer à au moins un comité.

Dotation

La SCCN compte six postes permanents, tous situés à Iqaluit. Ce sont :

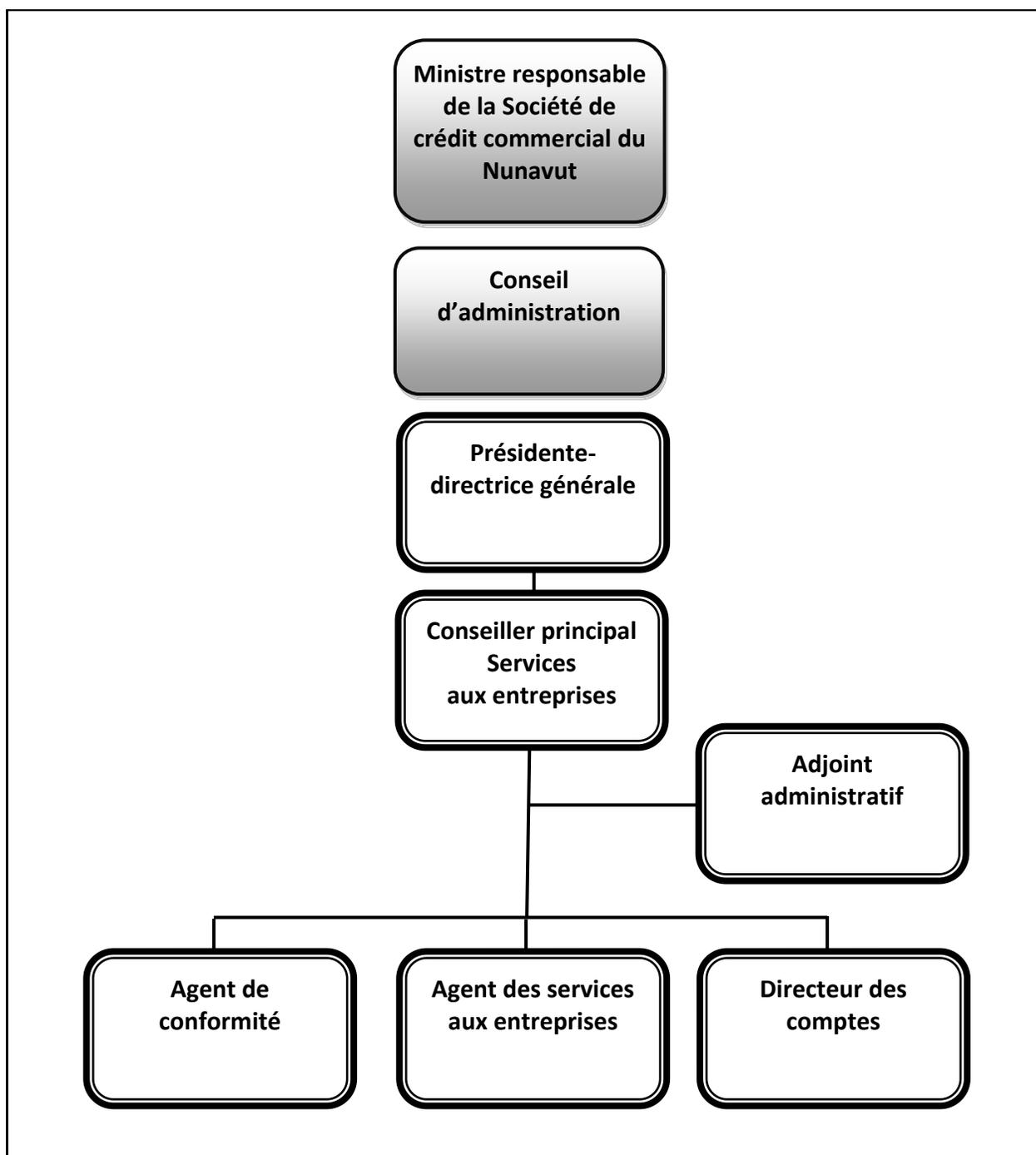
- Présidente-directrice générale
- Conseiller principal, Services aux entreprises
- Agent de conformité
- Agent des services aux entreprises
- Directeur des comptes
- Adjoint administrative

Au 31 mars 2012, tous les postes (à l'exception de l'adjoint administratif qui est vacant) étaient pourvus pour une durée indéterminée avec 40 % de représentation Inuit. Le renforcement des capacités internes et la mise en place d'un effectif stable constituent des éléments clés des succès futurs de la SCCN.

Chaîne de responsabilité de la Société

La chaîne de responsabilité de la SCCN est illustrée dans le tableau qui suit. Le ministre responsable de la SCCN et le conseil d'administration représentent des éléments essentiels de la structure de gouvernance de la SCCN.

CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ



Tous les postes de la SCCN sont basés à Iqaluit.

Partenaire du développement du Nord



Appui aux entreprises du Nunavut



Priscilla Kuksuk et Angela Barkhouse-McPherson accueillent les nouveaux clients et les clients existants au salon professionnel de Cambridge Bay en 2012. Angela est le Conseiller principal, Services aux entreprises de SCCN et l'employée ayant le plus d'années de service à la Société. Angela est souvent la première personne que les clients rencontrent lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'aide financière.

RAPPORT DE GESTION

BILAN DE L'ANNÉE

La SCCN a commencé l'année sur une note des plus favorables, après avoir franchi une importante étape. Après de nombreuses années de refus d'opinion de la part du vérificateur général (VG) et de rapports défavorables dans les médias, la SCCN a reçu une opinion positive du VG en ce qui concerne ses état financiers pour l'exercice 2010-11. Cela représente une nette rupture avec son passé difficile et une indication des plus claires que les efforts coordonnés et concertés du conseil et de la haute direction afin d'amorcer cette reprise de la SCCN se sont avéré fructueux. Quelques mois plus tard, la SCCN s'est vu accorder une reconnaissance additionnelle avec la révocation d'une directive ministérielle de 2008 par le ministre des Finances, avec l'appui sans réserve du cabinet, en raison des progrès remarquables accomplis par la SCCN pour régler les préoccupations soulevées pour la première fois par le VG en 2007. Bien que la SCCN demeure axée sur l'amélioration de ses opérations, sur le renforcement de ses capacités internes et l'expansion de son portefeuille de prêts, elle peut désormais le faire sans que les problèmes du passé aient une incidence sur son avenir.

En 2011-2012, la SCCN devait relever le défi additionnel de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public (NCSP) et redresser ses résultats antérieurs pour l'exercice à des fins de comparaison. Il a été déterminé que cette approche constituait le meilleur choix possible pour la production des états financiers de la SCCN, puisqu'elle est ainsi similaire à celle adoptée par les autres sociétés territoriales régies par le gouvernement du Nunavut (GN). Outre cette modification, la SCCN a amélioré la rapidité de la production de ses rapports financiers de clôture d'exercice et s'attend à respecter ses échéances de présentation des rapports prévus par la loi en 2013-14.

En septembre, la SCCN a tenu une séance de planification stratégique à Iqaluit, afin d'établir ses priorités et de déterminer les grands objectifs de la Société pour les trois années à venir. Ayant établi de solides assises, la SCCN peut désormais aller de l'avant avec plus d'efficacité pour tirer parti des occasions d'affaires pour les Nunavummiut.

PRÉPARER L'AVENIR

Bien que la SCCN ait accompli beaucoup de travail, elle doit maintenant concentrer ses efforts à élargir sa portée afin d'établir des activités commerciales additionnelles avec de nouveaux clients ou des clients existants et étoffer ainsi son portefeuille de prêts. Elle prévoit y arriver en assurant une présence plus importante dans la communauté et en évaluant les exigences de financement additionnelles des clients établis. En travaillant en étroite collaboration avec le conseil, elle pourra ainsi s'employer à mettre en œuvre son plan stratégique et atteindre ses priorités établies pour l'année.

FAITS SAILLANTS

Les faits saillants de ce rapport annuel pour l'exercice financier 2011-2012 de la SCCN sont :

- Tous les principaux postes ont été pourvus pour une durée indéterminée;
- Des plans de formation et de perfectionnement sont en place pour chacun des employés;
- Le conseil d'administration est en œuvre avec une représentation sur l'ensemble du territoire;
- La transition vers les Normes comptables du secteur public a été réussie;
- Les états financiers ont été préparés quatre mois en avance sur l'an dernier.

DIRECTIVE MINISTÉRIELLE

Le paragraphe 78 (7) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la SCCN fasse rapport sur la mise en application des directives émises au cours de l'exercice financier.

En 2011-12, une directive ministérielle de l'année précédente est demeurée en vigueur. Vous trouverez ci-dessous les détails à ce propos. Il faudrait toutefois noter que les exigences spécifiées en vertu de cette directive ont depuis été satisfaites par l'exécution d'un protocole d'entente avec le ministère du Développement économique et du Transport et la nomination d'un directeur général qualifié pour une durée indéterminée.

2010-2011

En raison des progrès insuffisants accomplis en vue de répondre aux préoccupations initialement formulées en 2007 et aux récusations successives de la vérificatrice générale du Canada, l'honorable Peter Taptuna, ministre responsable de la SCCN a émis, le 15 avril 2010, une directive demandant au ministère du Développement économique et des Transports du gouvernement de Nunavut de contribuer à faciliter le redressement de la SCCN. En collaboration avec le conseil d'administration de la SCCN, le ministère a reçu le mandat d'élaborer un protocole d'entente attribuant à chacune des parties des fonctions de supervision des activités de la SCCN jusqu'à la nomination d'un directeur général.

Le 24 janvier 2011, Madame Sherri Rowe, employée du gouvernement du Nunavut depuis plusieurs années et experte-comptable possédant une vaste expérience en gestion financière, a été nommée au poste de directrice générale de la SCCN.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le résumé qui suit porte sur les résultats financiers de la SCCN pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. L'exercice s'est terminé avec un surplus de 332 705 \$ comparé à un déficit de 494 877 \$ en 2010-11. Cette augmentation de 827 582 \$ s'explique par un nombre de facteurs, tels qu'illustré ci-dessous :

Le plus important facteur contributif aura été la modification de la provision des pertes sur les prêts. En 2011-12, on a enregistré un recouvrement des pertes sur les prêts de 183 727 \$ par rapport à une provision des pertes sur les prêts de 364 141 \$. Cela représente un écart de 547 868 \$, notamment en raison d'une modification des circonstances d'un client.

En 2011-12, les transferts en provenance du gouvernement du Nunavut ont aussi augmenté de 150 587 \$ (736 174 \$ en 2011-12 par rapport à 585 587 \$ en 2010-11).

Les dépenses totales incluant l'amortissement ont diminué de 737 421 \$ (1 233 957 \$ en 2011-12 par rapport à 1 971 378 \$ en 2010-11) et contribué davantage à accroître l'excédant de la SCCN. D'autres dépenses ont augmenté de 142 700 \$ (19 970 \$ en 2011-12 par rapport à 162 670 \$ en 2010-11), et les honoraires professionnels de 30 128 \$. Ces réductions ont toutefois été compensées en partie par les augmentations des frais de publicité et de promotion de près de 25 000 \$.

Bien que la SCCN ait accumulé 80 843 \$ de moins en revenus d'intérêts au cours de l'exercice (782 361 \$ en 2011-12 par rapport à 863 204 \$ en 2010-11), notamment en raison d'une réduction de son portefeuille de prêts de 2 094 423 \$ (9 649 972 \$ en 2011-12 par rapport à 11 744 395 \$), cette diminution a été compensée par une réduction des frais d'intérêt sur l'avance de fonds de roulement consentie par le gouvernement du Nunavut (220 834 \$ en 2011-12 par rapport à 278 940 \$ en 2010-11).

La SCCN avait prévu un déficit de 10 000 \$ pour l'année, alors que les résultats réels pour l'exercice 2011-12 indiquent un excédant de 332 705 \$. Bien que la Société ait prévu des revenus d'intérêts de 1 045 000 \$, les résultats réels ont été inférieurs de 214 512 \$ à ceux escomptés. Cette diminution est attribuable à des taux d'intérêts ainsi qu'une position de portefeuille de prêts moins élevés que prévu. Les dépenses réelles ont été inférieures de 619 043 \$ aux montants prévus au budget, notamment en ce qui a trait aux frais de publicité (102 672 \$), aux réunions du conseil (80 897 \$), aux frais de déplacement (80 540 \$) et autres dépenses (80 030 \$). Les dépenses liées aux installations, aux honoraires des membres du conseil ainsi qu'à la formation et au perfectionnement ont chacune été inférieures de près de 60 000 \$ à celles prévues au budget.

Provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses

La provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses est fondée sur un examen de l'ensemble des facilités de crédit consenties aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes possibles. Le montant total pour l'exercice 2011-2012, comprenant les provisions générales et particulières, s'établissait à 1 176 493 \$ (EP : 1 360 219 \$) ce qui représente une diminution nette de 183 726 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Provision spécifique

La direction examine le portefeuille en permanence afin de repérer les facilités de crédit qui devraient être considérées douteuses. À la fin de l'exercice 2011-2012, sept facilités de crédit ont été déclarées douteuses et ont entraîné une provision pour pertes de 982 172 \$ (EP : 1 154 222 \$), ce qui représente une diminution de 172 050 \$ concernant les provisions spécifiques pour facilités de crédit douteuses.

Provision générale

Une provision générale est constituée chaque année afin de couvrir d'éventuelles facilités de crédit douteuses à l'intérieur du portefeuille de facilités de crédit productives. La provision générale de la SCCN est fixée à 2 % de la valeur des facilités de crédit productives. Pour 2011-2012, c'était 194 321 \$ (EP : 205 997 \$). La différence entre ces exercices représente une diminution de 11 676 \$ (EP : (8 741 \$)).

Radiation de prêts

Au cours de l'exercice, aucun prêt de client n'a été radié (EP : 19 937 \$). Aucun recouvrement n'a été fait sur les prêts radiés au cours des exercices précédents (EP : 0 \$).

Cession de biens immobilisés

Il n'y a eu aucune cession de biens immobilisés en 2011-2012. (EP : 0).

RENDEMENT DU PORTEFEUILLE

Activités du portefeuille

En 2011-2012, la SCCN a principalement veillé à poursuivre les activités du portefeuille nécessaires en vue d'obtenir une opinion favorable de vérification, en plus d'améliorer la ponctualité de la production des états financiers de la SCCN et la transition vers les Normes comptables du secteur public. Dans cet esprit, les efforts visant à répondre aux préoccupations soulevées et aux lacunes relevées dans les facilités de crédit existantes ont occupé une place prépondérante tout au long de l'exercice 2011-2012, comme ce fut le cas pour l'exercice financier précédent. Dans un tel contexte, les nouvelles facilités de crédit n'ont été prises en considération que dans la mesure où la capacité interne et les ressources limitées de la Société pouvaient les traiter pendant que se poursuivaient les efforts de redressement et le renouvellement des facilités de crédit existantes. Cela dit, huit nouveaux prêts ont été consentis au cours de l'exercice financier 2011-2012, ce qui constitue une excellente réalisation, compte tenu des efforts de redressement en cours en vue d'assurer des améliorations continues.

Sept prêts ont également été remboursés au cours de l'exercice, soit six au moyen de paiements sur mesure ou de paiements ultimes gonflés, et un au moyen de paiements réguliers.

À la fin de l'exercice, la valeur du portefeuille s'établissait à 9,65 millions de dollars, soit une diminution de 2,09 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent (EP : 11 740 000 \$).

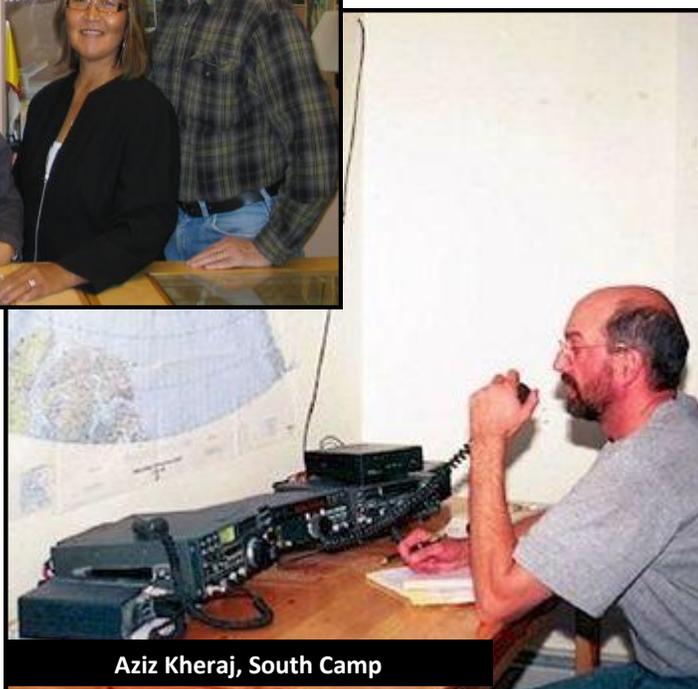
Partenaire du développement du Nord



Clients de la SCCN



Stephen, Michael, Marina, Helen, Paul
« Équipe Akhaliak »



Aziz Kheraj, South Camp

Les facilités de crédit sont considérées douteuses lorsqu'aucun paiement régulier n'a été effectué au cours d'une période d'un an, et que, selon l'information disponible et l'enchaînement des événements, il est improbable que la SCCN soit capable de recouvrer la totalité des montants associés aux facilités de crédit (intérêts et capital) selon les modalités contractuelles de la convention de facilité de crédit.

Nouvelles facilités de crédit

Le conseil a approuvé huit nouvelles facilités de crédit au cours de l'exercice, pour un montant total de 1 992 022 \$ (EP : 3 916 000 \$).

Remboursement des facilités de crédit

Les remboursements ont totalisé 4 238 023 \$ en 2011-2012 incluant une somme de 3 087 092 \$ en paiements sur mesure et en paiements ultimes gonflés ayant servis à rembourser sept prêts.

Les nouveaux prêts consentis en 2011-2012 totalisaient 2 081 991 \$ (incluant les sommes consenties pour des marges de crédit).

Statistiques annuelles concernant les prêts

La SCCN prête à des entreprises situées dans chacune des 25 collectivités du Nunavut. Au cours de l'exercice 2011-2012, des facilités de crédit ont été consenties à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Kugluktuk dans la région de Kitikmeot, à Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région de Kivalliq, et à Cape Dorset, Clyde River, Iqaluit, Qikiqtarjuaq et Resolute Bay dans la région de Qikiqtaaluk.

Perspective dans les secteurs industriels

Le portefeuille des facilités de crédit productives de la SCCN est principalement lié aux secteurs des services (29%), suivi de près par le secteur de la vente au détail (22%). Le secteur de la construction arrive en troisième position, représentant 17% des prêts courants. La SCCN souhaite continuer d'accorder la priorité à la recherche de possibilités de diversification de son portefeuille dans d'autres industries.

La SCCN comprend l'importance de diversifier l'économie du Nunavut et continuera d'inviter la participation de ses partenaires stratégiques au sein du Forum économique du Nunavut et de collaborer avec d'autres organismes de financement du Nunavut en vue d'aider les entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin. Sur ce point, les efforts de la SCCN sont axés sur la promotion de la Stratégie de développement économique du Nunavut en tant que moyen de développer les partenariats novateurs nécessaires pour relever les défis que le Nunavut doit relever sur le plan du développement économique.

Partenaire du développement du Nord



Entreprises appuyées par la SCCN dans le cadre de ses activités de prêt

South Camp, Resolute Bay



Sugar Rush, Rankin Inlet



Facilités de crédit par secteur						
Le 31 mars 2012						
Secteur d'industrie	2011-2012			2010-2011		
	MdeC	Prêts	Montant (\$)	MdeC	Prêts	Montant (\$)
Prêts productifs						
Communication	—	2	395 712 \$	—	4	697 325 \$
Construction	3	5	1 641 060	5	8	2 949 134
Services financiers	1	—	(33)	—	1	(33)
Pêche	—	2	495 469	—	2	947 985
Service d'accueil	—	6	1 308 566	—	6	1 468 908
Immobilier	—	2	321 160	—	4	1 691 354
Vente au détail	2	7	2 183 491	2	6	1 790 352
Services	2	8	2 960 272	—	5	2 024 793
Tourisme	—	—	—	—	1	227 823
Transports	1	3	686 111	—	1	46,639
Productifs	9	35	9 991 808 \$	7	38	11 844 280 \$
Douteux	—	5	645 597	1	6	1 082 718
Total du portefeuille	9	40	10 637 405 \$	8	44	12 926 998 \$

Perspective régionale

Cinq des treize collectivités de la région de Qikiqtaaluk ont reçu la plus grande part du soutien de la SCCN, soit 7 370 176 \$ en facilités de crédit ou 69 % du portefeuille en 2011-2012.

En comparaison, trois des sept collectivités de la région de Kivalliq ont obtenu 2 214 616 \$ ou 21 % du portefeuille.

Trois des cinq collectivités de la région de Kitikmeot détiennent, quant à elles, une part d'une valeur de 1 052 602 \$ ou 10 % du portefeuille.

Perspective communautaire

Sur le plan communautaire, Iqaluit, la capitale du Nunavut, reçoit la part du lion des facilités de crédit consenties par la SCCN, avec un total de 5 162 632 \$ pour l'exercice de 2011-2012 répartis entre 24 facilités de crédit. Cela représente 70 % de l'ensemble des facilités de crédit pour la région et 49 % du portefeuille total de la SCCN.

Trois autres collectivités reçoivent une part importante des facilités de crédit accordées : Rankin Inlet avec 1 059 335 \$ répartis entre six facilités de crédit, Cape Dorset avec 1 178 001 \$ répartis entre quatre facilités de crédit et Kugluktuk avec 736 803 \$ répartis entre deux facilités de crédit.

Le total de Rankin Inlet représente 49 % du total emprunté dans Kivalliq et 10 % du total du portefeuille. Cape Dorset, une collectivité de Qikiqtaaluk, détient 16 % du total de cette région et 11 % du total du portefeuille. Kugluktuk représente 70 % du total de la région de Kitikmeot et 7 % du total du portefeuille.

Facilités de crédit par collectivité Le 31 mars 2012

Collectivité	2011-2012			2010-2011		
	MdeC	Prêts	Montant (\$)	MdeC	Prêts	Montant (\$)
Qikiqtaaluk						
Cape Dorset	—	4	1 178 001 \$	1	3	1 287 323 \$
Clyde River	1	—	343 807	1	—	387 871
Iqaluit	5	19	5 162 632	3	22	6 020 733
Qikiqtarjuaq	—	1	495 969	—	1	497 985
Resolute Bay	—	1	189 767	—	1	244 347
<u>Qikiqtaaluk – Total</u>	6	25	7 370 176	5	27	8 438 259
Kivalliq						
Arviat	1	1	430 309	1	1	392 674
Coral Harbour	1	2	724 982	1	2	769 683
Chesterfield Inlet	—	—	—	—	1	(604)
Rankin Inlet	—	6	1 059 335	—	6	2 287 931
<u>Kivalliq – Total</u>	2	9	2 214 626	2	10	3 449 684
Kitikmeot						
Cambridge Bay	—	3	243 998	—	3	74 009
Gjoa Haven	1	1	71 802	1	2	183 710
Kugluktuk	—	2	736 803	—	2	781 336
<u>Kitikmeot – Total</u>	1	6	1 052 603	1	7	1 039 055
Total du portefeuille	9	40	10 637 405 \$	8	44	12 926 998 \$

Note relative à la mesure du rendement

La SCCN a mis l'accent sur le renforcement de sa gouvernance et des activités de prêts au cours de l'exercice 2010-2011, et dans cet esprit, la direction a élaboré un ensemble de guides contenant les politiques et le cadre de reddition de compte de la SCCN. Ces quatre guides – Gestion du crédit, Orientation du conseil, Comptabilité et Administration et gestion – ont été approuvés par le conseil et le Ministère. Dans le cadre de l'engagement de la SCCN à apporter des améliorations continues, ses politiques et procédures font l'objet d'un examen annuel, et des mises à jour sont apportées au besoin. Tout examen du cadre des politiques et de reddition de comptes de la SCCN est assujéti à l'approbation du ministère et du conseil. En 2011-12, le guide de Gestion du crédit et le guide d'Orientation du conseil ont été modifiés et ont reçu les approbations appropriées au cours de l'année. Tous les guides feront l'objet d'examens afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents dans le contexte d'exploitation courant de la SCCN.

La SCCN s'est également engagée à élaborer des mesures du rendement quantifiables et des pratiques de production de rapports annuels permettant de procéder à une évaluation objective des réussites de la Société dans l'exécution du mandat que lui confie la loi consistant à stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut.

En 2011-12, la SCCN a tenu une séance de planification stratégique des activités de son conseil afin de fournir une orientation et d'identifier ses priorités pour les trois années à venir. La SCCN produit des rapports annuels sur son rendement à l'égard de ces priorités.

Paramètres des activités de prêt

Les banques canadiennes partout au pays, et particulièrement au Nunavut, n'offrent généralement pas de services de prêt aux entreprises en démarrage ou aux entreprises qui ne possèdent pas une feuille de route satisfaisante. Cela explique l'importance de la présence d'institutions de financement spécialisées au Nunavut, notamment la SCCN et ses partenaires stratégiques. La SCCN offre des prêts selon les paramètres décrits ci-dessous :

Le montant maximal de prêt pour une entreprise ou un groupe d'entreprises liées est établi à 1 millions de dollars;

La durée maximale d'une facilité de crédit est de cinq ans et la période d'amortissement est habituellement fixée à 25 ans; et

Une entreprise commerciale du Nunavut peut présenter une demande de prêt lorsqu'elle est incapable d'obtenir une facilité de crédit à des conditions raisonnables auprès d'une autre institution financière.

Le taux d'intérêt est établi au coût d'emprunt plus une prime de 0 % à 5 % fixée en fonction du risque que représente le prêt. Le coût d'emprunt équivaut au taux imposé à la SCCN par le gouvernement du Nunavut pour les prêts de fonds de roulement. La SCCN charge aux clients le taux d'intérêt en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil de la SCCN approuve la facilité de crédit, outre la cote de risque applicable.

Partenaire du développement du Nord



Société de crédit commercial du Nunavut

*deviendra le
fournisseur de solutions financières de choix
des entreprises du Nunavut*

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2012

Table des matières

	Page
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	34
Rapport du vérificateur	36
États financiers	
État de la situation financière	38
État des résultats d'exploitation et du déficit accumulé	39
État de la variation de la dette nette	40
État des flux de trésorerie	41
Notes afférentes aux états financiers	42
Annexe A – Immobilisations corporelles	55

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) incombe à la direction de la Société et ces états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public. Les états financiers comprennent également certains montants, par exemple les provisions pour pertes sur prêts douteux et les provisions pour futurs avantages sociaux des employés, reposant sur les hypothèses les plus probables et sur le jugement éclairé de la direction.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité, à la fidélité et à la qualité des états financiers, maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la Société respecte les lois applicables et les règles relatives aux conflits d'intérêts. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun des renseignements financiers, et la conformité aux politiques de la Société et aux prescriptions réglementaires.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de rapports financiers et des contrôles internes. Les vérificateurs externes ont libre accès au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada procède à une vérification annuelle indépendante des transactions et des états financiers de la Société, et il émet par la suite une opinion à cet égard.



Sherri Rowe, CGA
Présidente-directrice générale
Le 1^{er} août 2012



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Développement économique et des Transports

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué les audits des états financiers ci-joints de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, et les états des résultats d'exploitation, les états de la variation de la dette nette et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application de l'adoption rétroactive des nouvelles normes expliquée à la

note 2 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, la Société de crédit commercial du Nunavut a tenu des livres comptables appropriés et les états financiers sont conformes à ceux-ci. En outre, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements, ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut et toutes autres directives données à la Société de crédit commercial du Nunavut.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tammy Squires". The signature is fluid and cursive, with a large initial "T" and "S".

Tammy Squires, CA
directrice principale

Le 1^{er} août 2012
Ottawa, Canada

Société de crédit commercial du Nunavut
État de la situation financière

	Le 31 mars 2012	Le 31 mars 2011	Le 1 ^{er} avril 2010
Actifs financiers			
Encaisse (note 4)	8 160 922	2 423 918	2 834 814
Comptes débiteurs	17 669	27 969	54 045
À recevoir du gouvernement du Nunavut	7 327	50 000	496 145
Prêts en cours (note 5)	9 649 972	11 744 395	11 743 644
Frais de crédit remboursables	22 089	29 438	45 916
Total des actifs financiers	17 857 979	14 275 720	15 174 564
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	239 548	209,150	326 405
À payer au gouvernement du Nunavut (note 9)	18 220 565	14 999 731	15 314 463
Total des passifs	18 460 113	15 208 881	15 640 868
Dette nette	(602 134)	(933 161)	(466 304)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (Annexe A)	26 781	30 547	41 578
Charges payées d'avance	6 928	1 484	18,473
Total des actifs non financiers	33 709	32 031	60 051
Déficit accumulé	(568,425)	(901,130)	(406 253)

Obligations contractuelles (note 12)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes en font partie intégrante.

Signatures



Greg Cayen, FCA
Président du conseil



Sherri Rowe, CGA
Présidente-directrice générale

Société de crédit commercial du Nunavut État des résultats d'exploitation

pour les exercices se terminant le 31 mars

	Budget 2012 (note 16)	Réal 2012	Budget 2011 (note 16)	Réal 2011
Revenus				
Intérêts créditeurs sur prêts en cours	1 045 000	782 361	923 000	863 204
Autres intérêts créditeurs	-	48 127		27 710
Total des revenus	1 045 000	830 488	923 000	890 914
Charges				
Salaires et avantages sociaux	834 000	681 162	828 000	669 723
Honoraires professionnels	200 000	232 219	276 000	262 347
Frais d'intérêt sur l'avance du gouvernement du Nunavut (note 9)	-	220 834		278 940
Provision (recouvrement) des pertes sur les prêts	-	(183 727)	-	364 141
Dépenses liées aux installations	140 000	80 727	140 000	80 727
Autres dépenses	100 000	19 970	80,000	162 670
Publicité et promotion	154 000	51 328	94 000	26 532
Frais de bureau	55 000	39 028	50 000	43 800
Réunions du conseil	120 000	39 103	193 000	32 876
Déplacements	100 000	19 460	98 000	18 279
Honoraires des membres du conseil	80 000	21 525	103,000	14 625
Amortissement	10 000	9 606	-	12 316
Formation et perfectionnement	60 000	2 722	125 000	4 402
Total des charges	1 853 000	1 233 957	1 987 000	1 971 378
Déficit avant contributions du gouvernement	(808 000)	(403 469)	(1 064 000)	(1 080 464)
Contribution du gouvernement du Nunavut	798 000	736 174	648 000	585 587
Surplus (déficit) pour l'exercice	(10 000)	332 705	(416 000)	(494 877)
Déficit accumulé – en début d'exercice	(901 130)	(901 130)		(406 253)
Déficit accumulé – en fin d'exercice	(911 130)	(568 425)		(901 130)

Société de crédit commercial du Nunavut
État de la variation de la dette nette

pour les exercices se terminant le 31 mars

	Budget 2012	Réel 2012	Budget 2011	Réel 2011
	(note 16)		(note 16)	
Surplus (déficit) pour l'exercice	(10 000)	332 705	(416 000)	(494 877)
Immobilisations corporelles (Annexe A)				
Acquisition	-	(5 839)	-	(1 285)
Amortissement	10 000	9 605	-	12 316
	10 000	3 766	-	11 031
Utilisation nette (acquisition) des charges payées d'avance	-	(5 444)	-	16 989
Changement de la dette financière nette	-	331 027	(416 000)	(466 857)
Dette nette – en début d'exercice		(933 161)		(466 304)
Dette nette – en fin d'exercice		(602 134)		(933 161)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes en font partie intégrante.

Société de crédit commercial du Nunavut

État des flux de trésorerie

pour les exercices se terminant le 31 mars

	2012	2011
Encaisse générée (utilisée) par les activités de fonctionnement		
Intérêts sur prêts en cours	889 216	852 051
Contributions du gouvernement du Nunavut	650 000	895 000
Autres activités	2 578	12 458
Remboursements de TPS	25 185	47 209
Fournisseurs	(438 929)	(762 278)
Frais d'intérêts sur l'avance du gouvernement du Nunavut	-	(593 540)
Intérêts provenant des comptes bancaires	40 799	23 208
Décaissements destinés au gouvernement du Nunavut	(621 253)	(609 884)
Encaisse générée (utilisée) par les activités de fonctionnement	547 596	(135 776)
Encaisse générée par les activités de financement		
Avance de fonds de roulement	3 000 000	0
Encaisse générée par les activités de financement	3 000 000	0
Encaisse générée (utilisée) par les activités d'investissement		
Remboursement des prêts en cours	4 238 023	3 446 835
Remboursement de frais reçu	39 216	64 507
Décaissements en vertu de prêts approuvés	(2 081 992)	(3 786 462)
Encaisse générée (utilisée) par les activités d'investissement	2 195 247	(275 120)
Encaisse utilisée pour activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 839)	-
Cession d'immobilisations corporelles	-	-
Encaisse utilisée pour activités d'investissement	(5 839)	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse	5 737 004	(410 896)
Encaisse – en début d'exercice	2 423 918	2 834 814
Encaisse – en fin d'exercice (note 4)	8 160 922	2 423 918

1. La Société

(a) Pouvoirs

La Société de crédit commercial du Nunavut (la « Société ») est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (le « Gouvernement »). La Société a été créée le 1^{er} avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut*. La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* (la « loi ») définit sa structure juridique et opérationnelle. La Société fonctionne sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports (le « ministère »), et est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

(b) Mandat

La Société est une société d'État territoriale qui fonctionne sans lien de dépendance avec le Gouvernement dans le but de stimuler l'emploi et le développement économique du Nunavut en offrant du soutien, du financement et des investissements aux entreprises du territoire. La Société agit à la fois à titre de prêteur de dernier recours et d'organisme de développement offrant du soutien aux entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions ou de prêts-subventions et ne peut acquérir de participation dans une entreprise.

(c) Contributions et avances du Gouvernement

La Société est économiquement dépendante des contributions du Gouvernement pour ses dépenses administratives directes. L'entente annuelle de contribution avec le Ministère prévoit le versement d'une contribution fixe pour l'année.

L'article 47 de la Loi autorise le Gouvernement à prêter à la Société, sur le Trésor, un montant ne dépassant pas un total de 50 millions de dollars dans le but de fournir de l'aide financière à des entreprises commerciales. En 2008, le Conseil de gestion financière a établi le fonds de roulement à 25 millions de dollars. Ces avances sont remboursées au gouvernement du Nunavut selon les conditions fixées par le ministre des Finances.

(d) Imposition

La Société n'est pas assujettie à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Transition vers les Normes comptables du secteur public

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié une modification à l'introduction du manuel des normes comptables du secteur public. Dans cette nouvelle introduction, la société est classée comme un autre organisme public (AOP). À ce titre, la direction a déterminé que les principes comptables qui répondaient le mieux aux besoins des utilisateurs de ses états financiers étaient ceux émis par le CCSP.

La Société a donc adopté les normes du CCSP pour son exercice financier débutant le 1^{er} avril 2011. Conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (CCSP), y compris la première application des normes comptables pour le secteur public du CCSP par les organismes publics (SP 2125), cette modification a été mise en œuvre rétroactivement à la date de la transition, soit le 1^{er} avril 2010.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

Aucun ajustement de transition n'a été apporté aux soldes déclarés par la Société en vertu de ses principes comptables antérieurs en raison de l'adoption des NCSP.

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des principaux écarts dans la présentation des états financiers précédents et courants de la Société :

- Le 31 mars 2011, le bilan a été remplacé par un nouveau état de la situation financière qui distingue les actifs financiers des actifs non financiers ainsi que la dette nette (passif moins actifs financiers) de la Société, de même que l'excédant et le déficit accumulé à la date du bilan.
- L'État des résultats d'exploitation, du résultat global et du déficit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 a été remplacé par l'État des résultats et du déficit accumulé.
- Un état de la variation de la dette nette a été publié. Ce dernier représente les dépenses d'une entité du secteur public publiant des états financiers moins les revenus, ainsi que les immobilisations corporelles et autres postes expliquant l'écart entre l'excédant et le déficit pour la période et les modifications à la dette nette pour la période. On y trouve aussi une comparaison entre les résultats de l'exercice en cours et le budget comparatif initial.
- Outre certains nouveaux classements, l'État des flux de trésorerie a été étoffé pour inclure une nouvelle catégorie requise par le CCSP pour les activités d'investissement.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Voici un sommaire des principales conventions comptables.

(a) Encaisse

L'encaisse est constituée des soldes des comptes bancaires, moins les chèques en circulation. L'excédant produit des revenus d'intérêts calculés selon les taux d'intérêt bancaires du gouvernement du Nunavut.

(b) Comptes débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est établie en utilisant la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est établi en fonction de la valeur résiduelle aux taux suivants :

Matériel informatique et équipement de bureau	30 %
Ameublement de bureau et accessoires fixes	20 %

3. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorti à compter du mois suivant l'achat jusqu'au mois suivant la disposition.

(d) Comptes fournisseurs et charges à payer

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont comptabilisés au moment où ils sont déboursés. Les charges au titre des vacances annuelles et des congés sont comprises dans les charges à payer.

(e) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées portent sur les provisions pour pertes sur les prêts, sur la juste valeur des instruments financiers, sur les services reçus sans frais et les avantages futurs des employés.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés par catégories d'actifs et de passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont au départ comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers importants sont par la suite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société n'adoptera pas par anticipation le chapitre SP 3450. Pour la catégorie des OGO, la norme entrera en vigueur pour les exercices financiers débutant à partir du 1^{er} avril 2012. La divulgation des instruments financiers pour l'exercice financier du 31 mars 2012 est donc uniquement fournie à titre informatif.

(g) Intérêts créditeurs sur prêts en cours

Les revenus sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle les transactions ou les activités génératrices de revenus se sont produites. Les intérêts créditeurs sur les prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Tous les paiements reçus sur les prêts ordinaires sont déduits des soldes en souffrance pour d'autres charges, les intérêts et le capital, dans cet ordre particulier.

(h) Prêts non remboursés

Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction et après analyse de tous les facteurs, il est déterminé que la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle qu'il n'existe plus d'assurance raisonnable de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. De telles considérations pourraient inclure les éléments suivants, et son évaluées en conjonction avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui pourraient exister à l'égard d'un prêt spécifique :

1. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de six mois, à moins que le prêt soit entièrement garanti ou que les mesures de recouvrement se traduisent par un remboursement du prêt;
2. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de 12 mois, que le prêt soit garanti ou non;

3. Principales conventions comptables (suite)

3. Le capital ou les intérêts sont dus depuis trois mois, si le prêt a antérieurement été restructuré;
4. La sécurité de la facilité de crédit est compromise

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables doivent être ramenées à leurs valeurs nettes de réalisation estimatives. Les valeurs nettes de réalisation estimatives doivent être mesurées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévue au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs nettes de réalisation estimatives peuvent être mesurées selon la juste valeur de la garantie sous-jacente, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

La Société cesse d'accumuler les intérêts lorsqu'un prêt est considéré douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts douteux sont portés au crédit des intérêts suspendus, des versements conservatoires, des arriérés d'intérêts courus et du solde de capital du prêt, dans cet ordre. Lorsque les intérêts suspendus, les versements conservatoires et les intérêts courus sont intégralement remboursés, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts radiés sont considérés comme des revenus.

La Société considère les prêts comme productif de nouveau lorsqu'elle peut raisonnablement compter sur le recouvrement en temps opportun du capital et des intérêts. Les prêts rééchelonnés sont considérés comme des prêts productifs sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux devient à nouveau productif, et qu'il est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts capitalisés non courus découlant des paiements encaissés sont constatés immédiatement à titre de revenus, et tout montant résiduel d'intérêts capitalisés non courus est alors constaté sur la durée non écoulée du prêt.

(i) Provisions pour pertes sur prêts douteux

La provision pour pertes sur les prêts douteux est fondée sur un examen des prêts consentis aux emprunteurs, et représente la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables sur créances. La provision comprend deux composantes : générale et spécifique.

La provision générale représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes probables sur des prêts qui n'ont pas encore été identifiés comme douteux. La provision générale est établie en calculant le total des prêts en cours, moins la provision spécifique à la fin de l'exercice financier, multiplié par 2 %, moins le paiement intégral des soldes après la fin de l'exercice.

La provision spécifique est établie au cas par cas pour les prêts considérés comme douteux. Le montant de la moins-value initiale et tout changement sous-jacent subséquent découlant de la réévaluation de la valeur estimative de réalisation sont comptabilisés à la provision pour perte sur créances comme ajustement à la provision spécifique pour prêts douteux.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les provisions générales pour prêts productifs et les provisions spécifiques pour prêts douteux sont inscrites en réduction des prêts en cours.

(j) Radiations

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, le montant du capital et des intérêts impayés peut être radié par le conseil d'administration de la Société si le montant total impayé est de 20 000 \$ ou moins, ou par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut toujours faire l'objet de mesures de recouvrement.

La direction ne recommande habituellement la radiation d'un prêt qu'après avoir épuisé toutes les mesures possibles de recouvrement.

(k) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés de la Société sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent cotiser au Régime pour couvrir les coûts afférents. Aux termes de la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services antérieurs ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charge au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite.

Autres avantages

Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles de la Société peuvent avoir droit à des d'autres prestations, lorsqu'ils démissionnent, qu'ils partent à la retraite ou qu'ils déménagent, en fonction de leurs années de service. Ces avantages sont versés au moment de la démission, de la retraite ou du décès des employés. Les charges à payer et les frais connexes associés à ces avantages sont comptabilisés pendant la prestation de service des employés et sont déterminés selon les hypothèses émises et les meilleures estimations de la direction.

(l) Contributions du Gouvernement et services fournis sans frais

Les contributions du Gouvernement sont comptabilisées au cours de l'année où elles sont approuvées et versées par le gouvernement.

Les services de vérification sont fournis sans frais à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers à l'égard de ces services.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

(m) Modification comptable futures

Le CCSP a approuvé les normes suivantes applicables à la Société ainsi qu'aux Autres organismes publics – Présentation des états financiers (SP 1201), Paiements de transferts (révisé) (SP 3410) et Instruments financiers (SP 3450). Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour les exercices financiers débutant à partir du 1er avril 2012.

La direction a choisi de ne pas adopter des normes à l'avance. À son avis, la mise en application des normes du CCSP ci-dessus pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2012 n'aura pas de répercussions substantielles.

4. Encaisse et ses équivalents

L'encaisse de la Société est mise en commun avec les fonds excédentaires du Gouvernement, ce qui génère des intérêts bancaires sur le solde combiné, plutôt que les soldes de comptes individuels. En 2012, la Société a perçu des revenus d'intérêts de 48 127 \$ (2011 – 27 710 \$) à un taux moyen de 1,37 % (2011 – 1,88 %).

5. Prêts en cours

Au 31 mars 2012, les dates d'échéance prévues des prêts en cours sont les suivantes :

Date d'échéance	Taux d'intérêt annuel	2012	Taux d'intérêt annuel	2011	Taux d'intérêt annuel	2010
Prêts douteux	5,75 % à 10,25 %	645 596 \$	5,75 % à 10,25 %	1 082 718 \$	5,75 % à 10,25 %	1 536 657 \$
1 an	4,25 % à 8,25 %	1 821 858	4,25 % à 8,00 %	4 520 044	3,75 % à 6,75 %	6 452 018
1 à 2 ans	5,75 % à 7,19 %	2 879 173	4,25 % à 8,25 %	1 753 903	5,75 % à 8,00 %	866 833
2 à 3 ans	4,50 % à 7,19 %	1 703 437	5,75 % à 6,75 %	1 641 225	2,57 % à 8,25 %	2 247 973
Plus de 3 ans	4,25 % à 7,19 %	3 587 341	4,25 % à 6,56 %	3 929 108	4,50 % à 6,75 %	1 271 883
		10 637 405 \$		12 926 998 \$		12 375 364 \$
Intérêt couru sur prêts (note 7)		189 060		177 616		385 782
		10 826 465		13 104 614		12 761 146
Moins provision pour pertes sur prêt (note 6)		1 176 493		1 360 219		1 017 502
		9 649 972 \$		11 744 395 \$		11 743 644 \$

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

Régions	Taux d'intérêt annuel	2012	Taux d'intérêt annuel	2011	Taux d'intérêt annuel	2010
Productifs						
Qiqiqtalluk	4,25 % à 8,00 %	6 981 780 \$	4,25 % à 8,00 %	7 612 742 \$	2,57 % à 8,00 %	6 218 936 \$
Kivalliq	4,50 % à 7,19 %-	1 957 425	4,50 % à 8,25 %	192 483	4,50 % à 7,2 5%	3 260 840
Kitikmeot	6,02 % à 8,00 %	1 052 603	5,56 % à 8,00 %	1 039 055	5,75 % à 8,00 %	1 358 931
		9 991 808 \$		11 844 280 \$		10 838 707 \$
Douteux						
Qikiqtalluk	5,75 % à 6,00 %	388 396 \$	5,75 % à 8,00 %	825 517	5,75 % à 8,00 %	1 279 652 \$
Kivalliq	6,25 % à 8,50 %	257 201	6,25 % à 10,25 %	257 201	8,50 % à 10,25 %	227 566
Kitikmeot	N/A	-	N/A	-	6,25 % à 6,25 %	29 439
		645 597		1 082 718		1 536 657
Total						
Qikiqtalluk	4,25 % à 8,00 %	7 370 176 \$	4,25 % à 8,00 %	8 438 259 \$	2,57 % à 8,00 %	7 498 588 \$
Kivalliq	4,50 % à 8,50 %	2 214 626	4,25 % à 10,25 %	3 449 684	4,50 % à 10,25 %	3 488 406
Kitikmeot	6,02 % à 8,00 %	1 052 603	5,56 % à 8,00 %	1 039 055	5,75 % à 8,00 %	1 388 370
		10 637 405 \$		12 926 998 \$		12 375 364 \$

6. Provisions pour pertes sur prêts douteux

	2012	2011	2010
<u>Provision spécifique</u>			
Solde, en début d'exercice	1 154 222 \$	802 764 \$	1 515 105 \$
Variation de la provision pour l'exercice	(172 050)	371 395	(712 341)
Moins : Radiation de prêts	-	(19 937)	-
Solde, en fin d'exercice	982 172 \$	1 154 222 \$	802 764 \$
<u>Provision générale</u>			
Solde, en début d'exercice	205 997 \$	214 738 \$	274 461 \$
Variation de la provision pour l'exercice	(11 676)	(8,741)	(59 723)
Solde, en fin d'exercice	194 321 \$	205 997 \$	214 738 \$
Total du solde, en fin d'exercice	1 176 493 \$	1 360 219 \$	1 017 502 \$

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a autorisé la radiation de prêts totalisant 0 \$ (2011 – 19 937 \$). Aucun recouvrement n'a été fait sur les prêts radiés au cours des exercices précédents.

7. Intérêts courus à recevoir

	2012	2011	2010
Productifs	68 197 \$	14 989 \$	35 695 \$
Douteux	120 863	162 627	350 087
	189 060 \$	177 616 \$	385 782 \$

8. Comptes créditeurs et charges à payer

	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>
Engagements liés au commerce	23 014 \$	130 324 \$	\$ 220 711 \$
Masse salariale et prestations à verser	176 609	40 866	30 512
Charges à payer	39 925	37 025	70 389
Visa à payer	-	935	4 793
	239 548 \$	209 150 \$	\$ 326 405 \$

9. À payer au gouvernement du Nunavut

	2012	2011	2010
Solde, en début d'exercice	14 999 731 \$	15 314 463 \$	18 673 775 \$
Frais d'intérêt sur l'avance pour l'exercice	220 834	278 940	314 462
Avance de fonds de roulement	3 000 000	-	-
Montant payé	-	(593 672)	(3 673 774)
Solde, en fin d'exercice	18 220 565 \$	14 999 731 \$	15 314 463 \$

Les intérêts mensuels sur l'avance sont calculés en fonction de la valeur moyenne à la fin du mois de quelques rendements d'obligations à trois ans de référence du gouvernement canadien, et composés annuellement. En 2012, le taux a varié de 0,99 % à 2,04 % (2011 – 1,49 % à 2,42 %).

Il n'existe aucune période précise de remboursement de cette avance.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

10. Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. En vertu d'une obligation statutaire, le gouvernement est tenu de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans, à raison de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives de gains. Ces prestations sont indexées à l'inflation.

Les cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique s'établissent comme suit :

	2012	2011
Cotisations des employés	25 428 \$	8 688 \$
Cotisations de la à recevoir	46 641 \$	16 556 \$

Cessation d'emploi et relogement

La Société verse à ses employés des prestations de départ au moment de leur cessation d'emploi en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. La Société offre également de l'aide au relogement aux employés admissibles, conformément aux dispositions de leurs contrats de travail. Le montant estimatif pour le relogement et la cessation d'emploi est établi à 24 400 \$ (2011 – 21 500 \$).

11. Instruments financiers

Bien que des renseignements additionnels sur l'utilisation et la gestion des instruments financiers soient divulgués, le chapitre SP 3450 intitulé Instruments financiers ainsi que des frais connexes seront officiellement mis en œuvre pour l'exercice financier 2012-2013.

En détenant des instruments financiers, la Société s'expose aux risques suivants.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit représente le risque que la contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un instrument financier, ce qui provoquerait une perte financière.

Les prêts sont consentis et administrés selon des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit associé aux emprunteurs et aux sociétés bénéficiaires des investissements est limitée à la valeur comptable des prêts et des investissements. La Société gère les risques de crédit des emprunteurs et des entreprises bénéficiaires de financement par les moyens suivants :

1. Directives et politiques communiquées aux responsables des prêts chargés de l'octroi des prêts et
2. Diversification du portefeuille dans diverses régions géographiques et obtention de garanties;
3. Limitation de la concentration des prêts et des investissements consentis à une entreprise commerciale ou à un groupe particulier à 1 millions de dollars.

Les principales garanties offertes à titre de sûreté ou d'améliorations des termes de crédit comprennent : (i) diverses sûretés liées à l'actif; et (ii) des garanties personnelles ou consenties par les entreprises.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

11. Instruments financiers (suite)

Il n'y a eu aucune modification importante des pratiques et des politiques de gestion des risques de crédit de la Société par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau qui suit illustre l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, si toutes les contreparties étaient en défaut au 31 mars 2012.

	2012	2011	2010
Encaisse	8 160 922 \$	2 423 918 \$	2 834 814 \$
Comptes débiteurs	17 669	27 969	54 045
Prêts en cours, moins réserve	9 460 912	11 566 779	11 357 862
Intérêts courus à recevoir	189 060	177 616	385 782
Frais de crédit à recevoir	20 029	29 438	45 916

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux risques liés aux taux d'intérêt, car les variations des taux d'intérêt du marché pourraient faire fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie des avances versées par le Gouvernement. Les variations des taux d'intérêt peuvent également entraîner des fluctuations de la juste valeur des prêts à taux variables pour les prêts en cours qui totalisent 1 522 000 \$ (2011 – 1 372 000 \$).

La Société emprunte au Gouvernement aux taux variables du marché, mais elle prête à ses clients à des taux fixes. L'écart des taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsque les taux remontent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Elle n'applique aucune politique de gestion des taux d'intérêt pour contrer les fluctuations des taux d'intérêt.

Compte tenu des avances versées à la Société par le Gouvernement au 31 mars 2012 et du solde mensuel de l'encaisse disponible, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt ferait diminuer le résultat net de 163 000 \$ (2011 – 147 000 \$). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter le résultat net d'un même montant.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. La société n'est pas exposée de manière importante au risque lié au taux de change ou à d'autres risques liés aux prix.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Aucun passif important de la Société n'arrive à échéance au cours des prochaines années. Les avances du Gouvernement ne comportent aucune condition de remboursement à échéance fixe. La Société ne croit pas qu'elle éprouvera de difficultés à s'acquitter de ses obligations futures associées à son passif financier.

Société de crédit commercial du Nunavut
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2012

12. Obligations contractuelles

En vertu d'ententes de prêts intervenues avant la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à effectuer des déboursés concernant des prêts à terme de 1 105 000 \$ (2011 – 1 250 000 \$) dus au cours du prochain exercice financier et des marges de crédit de 1 250 218 \$ (2011 – 446 811 \$) en demande sans échéances établies.

La Société est liée par un contrat de location-exploitation qui prend fin le 29 février 2016, pour une somme de 80 727 \$ par an.

13. Opérations entre parties liées

La Société est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés territoriale du gouvernement du Nunavut. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les conditions similaire à celles avec des parties non liées.

(a) Contribution administrative

Conformément aux dispositions de l'Entente de contribution entre la Société et le Ministère, la Société reçoit une contribution fixe afin de couvrir ses dépenses administratives directes.

	2012	2011	2010
Contribution de fonctionnement	600 000 \$	450 000 \$	450 000 \$
Contributions en nature : Services fournis sans frais	136 174	135 587	136 458
	736 174 \$	585 587 \$	586 458 \$

(b) Services fournis sans frais

La Société inscrit dans ses états financiers une estimation des services fournis sans frais par le Gouvernement. Les contributions non monétaires du Gouvernement comprennent le soutien comptable et administratif, les services régionaux et de gestion du personnel, la location de bureaux, les services publics, les assurances et les systèmes téléphoniques et informatiques.

	2012	2011	2010
Dépenses liées aux installations	80 727 \$	80 727 \$	80 727 \$
Fournitures et dépenses de bureau	8 000	8 000	8 000
Assurance et gestion des risques	3 619	3 345	2 872
Salaires et avantages sociaux des employés	43 828	43 515	44 859
	136 174 \$	135 587 \$	136 458 \$

14. Données comparatives

Certains montants présentés à des fins comparatives ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers du présent exercice.

15. Directives ministérielles

Au cours de l'exercice, la SCCN s'est conformée à une directive ministérielle :

1. Le 18 janvier 2008, le ministre des Finances a émis une directive à l'effet que la SCCN fournisse des rapports de direction et des états financiers au ministère des Finances jusqu'à ce que la SCCN reçoive une opinion de vérification sans réserve. Cette directive a été annulée le 14 octobre 2011.

16. Objectifs budgétaires

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et sont calculés en fonction des principales estimations approuvées par le gouvernement du Nunavut et le conseil d'administration.

**Société de crédit commercial
du Nunavut**

Annexe A

			Le 31 mars 2012	Le 31 mars 2011	Le 31 mars 2010
	Matériel informatique et équipement de bureau	Ameublement de bureau et accessoires fixes	Totaux	Totaux	Totaux
Coûts des immobilisations corporelles					
Solde d'ouverture	104 024	27 791	131 815	130 530	130 530 \$
Acquisition	5 839	-	5 839	1 285	
Cessions	-	-	-	-	
Solde de clôture	109 863	27 791	137 654	131 815	130 530
Amortissements cumulés					
Solde d'ouverture	(77 823)	(23 445)	(101 268)	(88 952)	(79 832)
Amortissement	(8 736)	(869)	(9 605)	(12 316)	(9 120)
Cessions	-	-	-	-	
Solde de clôture	(86 559)	(24 314)	(110 873)	(101 268)	(88 952)
Valeur comptable nette	23 304	3 477	26 781	30 547	41 578
Taux d'amortissement	30 %	20 %			